



# SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Alpes-de-Haute-Provence"



# **FONDS DE SOLIDARITÉ**

PANC PANC

Données au 01/04/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

### Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 21 047 308 213 euros

Nombre d'aides : 8 043 283

Nombre d'entreprises : 1 993 661

# Niveau Régional : Provence-Alpes-Côte d'Azur





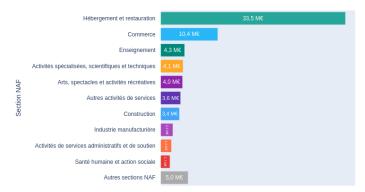
Montant total: 2 271 194 576 euros

Nombre d'aides: 862 998

Nombre d'entreprises : 207 617

# Niveau Départemental : Alpes-de-Haute-Provence

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 74 041 600 euros

Nombre d'aides: 27 638

Nombre d'entreprises : 6 786



# PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

RANC PHIANC

Données au 19/03/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros. Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020.

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020 Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

### Niveau National





Montant total: 134 756 912 919 euros

Nombre de prêts : 662 923

# Niveau Régional : Provence-Alpes-Côte d'Azur



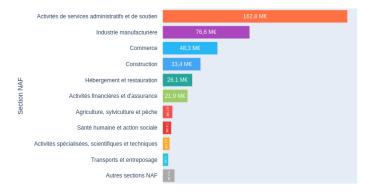


Montant total: 11 295 716 069 euros

Nombre de prêts : 72 588

# Niveau Départemental : Alpes-de-Haute-Provence

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 407 159 123 euros

Nombre de prêts : 2 153



# REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 25/03/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

### Niveau National





Montant total: 3 424 682 624 euros

Nombre de reports : 112 407

# Niveau Régional : Provence-Alpes-Côte d'Azur





Montant total: 141 630 069 euros

Nombre de reports : 7 252

# Niveau Départemental : Alpes-de-Haute-Provence

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 5 827 719 euros

Nombre de reports : 297



# **AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS**



Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

<u>Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr</u>

### Niveau National

NAF

Activités spécialisées, scientifiques et techniques

Autres sections NAF





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

# Niveau Régional : Provence-Alpes-Côte d'Azur



Montant total: 92 777 791 euros

Nombre d'aides: 119 543

# Niveau Départemental : Alpes-de-Haute-Provence





Montant total: 3 589 164 euros

Nombre d'aides: 4549



# **ACTIVITÉ PARTIELLE**

PANC PANCY

Données au 23/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

### Niveau National



## Niveau Régional : Provence-Alpes-Côte d'Azur

